

## TRIPLET PLUS

### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit TRIPLET PLUS

Autres moyens

Sans objet

d'identification

Utilisation recommandée Assainisseur

Restrictions d'utilisation Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Non testé avec l'Agence de Protection Environnementale (EPA) des

États-Unis; se référer à l'étiquette lors de l'utilisation du produit.

Société Ecolab Inc.

1 Ecolab Place

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

Informations relatives aux

soins d'urgence

1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission 02/04/2021

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

## **Classification SGH**

Matières solides : Catégorie 3

comburantes

Toxicité aiguë (Oral(e)) Catégorie 4 Toxicité aiguë (Dermale) Catégorie 4 Irritation occulaire Catégorie 2B Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : Peut aggraver un incendie; comburant.

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

> Tenir à l'écart de la chaleur. Tenir/ Stocker à l'écart des vêtements/ matières combustibles. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés

ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Intervention:

924736-01 1/9

## TRIPLET PLUS

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Élimination:

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers** 

: Mélanger ce produit avec l'acide ou l'ammoniaque relâche le gaz de

chlore.

#### **SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

carbonate de sodium 497-19-8 10 - 30 Troclosène sodique, dihydrate 51580-86-0 6

#### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les

réutiliser. Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Traiter de façon symptomatique.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

## **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement immédiat.

924736-01 2 / 9

# TRIPLET PLUS

Moyens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Comburant. Le contact avec d'autres matériaux peut provoquer un

incendie.

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone oxydes de soufre

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer

les émanations.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou

souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés

pour l'élimination.

## **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Mélanger ce produit

avec l'acide ou l'ammoniaque relâche le gaz de chlore.

Conditions de stockage sures

Garder dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à l'écart des agents réducteurs. Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

Température d'entreposage : 0 °C à 40 °C

# SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
chlorine	7782-50-5	TWA	0.1 ppm	ACGIH
		STEL	0.4 ppm	ACGIH
		Ceiling	0.5 ppm 1.45 mg/m3	NIOSH REL
		С	1 ppm 3 mg/m3	OSHA Z1

924736-01 3 / 9

# TRIPLET PLUS

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection des mains : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute partie de

la peau exposée soigneusement après manipulation.

## **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Produit TEL QUE VENDU Produit à LA DILUTION** RECOMMANDÉE

liquide Aspect : poudre Couleur opaque, blanc incolore Odeur : légère Chlore

10.0 - 10.4, (1 %) 8.5 - 10.5 pΗ

Point d'éclair : Sans objet, N'entretient pas la combustion.

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible Point de fusion/congélation : Donnée non disponible Point d'ébullition initial et : Donnée non disponible intervalle d'ébullition

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible Limite d'explosivité, : Donnée non disponible

supérieure

Limite d'explosivité.

inférieure

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.0 - 1.5 Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

: Donnée non disponible

octanol/eau)

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

924736-01 4/9

# TRIPLET PLUS

Décomposition thermique

: Donnée non disponible: Donnée non disponible

Viscosité, cinématique Propriétés explosives

: Donnée non disponible

Propriétés comburantes

: Donnée non disponible

poids moléculaire

: Donnée non disponible

COV (composés organiques

volatils)

: Donnée non disponible

# SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Mélanger ce produit avec l'acide ou l'ammoniaque relâche le gaz de

chlore.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Acides

Produits de décomposition

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone oxydes de soufre

# **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

# Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque une irritation des yeux.

Peau : Peut causer une réaction allergique cutanée. Nocif par contact cutané.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

#### **Évaluation de l'exposition humaine**

Contact avec les yeux : Rougeur, Irritation

Contact avec la peau : Rougeur, Irritation, Réactions allergiques

Ingestion : Pas d'information disponible.

Inhalation : Aucun symptôme connu ou prévu.

924736-01 5 / 9

# TRIPLET PLUS

#### **Toxicité**

**Produit** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: > 300 mg/kg

Substance d'essai: Produit

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë : DL50 Lapin: > 1,000 mg/kg

Substance d'essai: Produit

Corrosion et/ou irritation de la

peau

: Pas d'irritation de la peau Substance d'essai:Produit

Lésion/irritation grave des

yeux

: Irritation légère des yeux Substance d'essai: Produit

Sensibilisation cutanée ou

respiratoire

: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Substance d'essai: Produit

Cancérogénicité : Donnée non disponible

Effets sur la reproduction : Donnée non disponible

Mutagénésité de la collula : Donnée non disponible

Mutagénécité de la cellule

germinale

: Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible
STOT - exposition unique : Donnée non disponible
STOT - exposition répétée : Donnée non disponible
Toxicité par aspiration : Donnée non disponible

# **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

**Produit** 

Toxicité pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

Donnée non disponibleDonnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

**Composants** 

Toxicité pour les poissons : carbonate de sodium

96 h CL50 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): 300 mg/l

**Composants** 

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: carbonate de sodium

48 h CE50 Ceriodaphnia (puce d'eau): 213.5 mg/l

Troclosène sodique, dihydrate

48 h CE50 Daphnia (Daphnie): 0.196 mg/l

Persistance et dégradabilité

Sans objet - Biocide

Potentiel bioaccumulatif

924736-01 6 / 9

# TRIPLET PLUS

Donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### **Produit TEL QUE VENDU**

Méthodes d'élimination : Lorsque c'est p

: Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer

conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans

une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Utiliser le produit conformément à l'usage prévu.

Disposer du produit dilué conformément aux réglementations locales, de l'État ou fédérale.

### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

### **Transport terrestre (DOT)**

Marchandise non dangereuse

# Transport maritime (IMDG/IMO)

No. UN : 3077

Description des : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

marchandises L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Troclosene de sodium, dihydrate)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Polluant marin : oui

### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**EPA Numéro** : 5389-15-1677

d'enregistrement

### **EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**

### **CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

### Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

924736-01 7 / 9

# TRIPLET PLUS

SARA 311/312 Dangers : Oxydant (liquide, solide ou gazeux)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Lésions oculaires graves ou irritation des yeux Toxicité aiguë (toutes les voies d'exposition)

SARA 302 : Ce matériau ne contient aucun composant ayant une section 302 EHS

TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro

CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est

nécessaire.

#### Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

### California Cleaning Product Right to Know Act of 2017 (SB 258)

Cette réglementation s'applique à ce produit.

Nom Chimique	No. CAS	Fonction	Liste(s)
sodium sulfate	7757-82-6	Agent nettoyant	20
Sel organique	Réservé	Tampon	Not Applicable
carbonate de sodium	497-19-8	Agent nettoyant	Not Applicable
Troclosène sodique, dihydrate	51580-86-0	Biocide	Not Applicable
Polyol	Réservé	Agent nettoyant	Not Applicable

<sup>\*</sup>Cf. les liens vers les listes désignées sur ecolab.com/sds

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

## Inventaire des États-Unis TSCA :

Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

### Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

## Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

En conformité avec les inventaires

#### Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

En conformité avec les inventaires

# Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

En conformité avec les inventaires

#### Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

En conformité avec les inventaires

## Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

En conformité avec les inventaires

### Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

En conformité avec les inventaires

## Inventaire de Taiwan pour substance chimique :

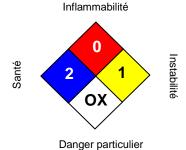
En conformité avec les inventaires

924736-01 8 / 9

# TRIPLET PLUS

# **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### NFPA:



#### HMIS III:

SANTE	2*
INFLAMMABILITE	0
DANGER PHYSIQUE	1

0 = insignifiante, 1 = Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extrême, \* = Chronique

Date d'émission : 02/04/2021

Version : 1.4

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

924736-01 9 / 9